

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit : Markierspray blau**
 - **UFI:** 2VC0-1014-8000-43QE
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Emploi de la substance / de la préparation :** Spray marqueur (aérosol).
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur :**
 Fermit GmbH
 Zur Heide 4,
 D- 53560 Vettelschoß
 Allemagne
 www.fermit.de
 - **Service chargé des renseignements :**
 Tel.: +49 (0) 2645-2207
 Fax: +49 (0) 2645-3113
 Email: info@fermit.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tel.: +49 (0) 2645-2207

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- 

GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- 

GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion, Respiration/Inhalation.
- 

GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray blau

(suite de la page 1)

- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

xylène, mélange d'isomères, pur

acétone

acétate de n-butyle

- **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion, Respiration/Inhalation.

- **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires :**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT** : Non applicable.

- **vPvB** : Non applicable.

- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray blau

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description :

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

Composants contribuant aux dangers :

CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index : 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-X	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25 - 50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index : 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49-X	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	10 - 25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index : 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-X	propane liquéfie ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10 - 25%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index : 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-X	acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336, EUH066	10 - 25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-X	xylène, mélange d'isomères, pur ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥ 10 - < 25%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
après inhalation :

Veiller à l'apport d'air frais

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

En cas de gel, rincer à grande eau. Ne pas enlever les vêtements

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

En cas de maux persistents consulter un médecin.

après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

assoupissement

Engourdissement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray blau

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.
Peut monter en pression et éclater sous l'effet de la chaleur.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se diffuser à une grande distance sur la terre/s'enflammer/retourner à la source.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
Éloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter contact avec la peau, les yeux et les vêtements .
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Tenir les conteneurs vides éloignés de sources de chaleur et d'inflammation.
Ne pas vaporiser dans les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.
Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray bleu

(suite de la page 4)

- **Indications concernant le stockage commun :**
Stocker à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits comburants ou spontanément inflammables.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
VME: valeur limite de moyenne d'exposition
VLE: valeur limite d'exposition professionnelle (court terme)
IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values, valeur limite du lieu de travail à caractère indicatif de la Union européenne

67-64-1 acétone

VLEP (France)	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP (France)	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

VLEP (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm Peau

· DNEL
67-64-1 acétone

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	62 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	186 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	62 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	1.210 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	200 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, local)	2.420 mg/m ³ (homme)

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	2 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	2 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	11 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	11 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	6 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	6 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	600 mg/m ³ (.)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	300 mg/m ³ (.)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	300 mg/m ³ (homme)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray blau

(suite de la page 5)

	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	35,7 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, local)	600 mg/m ³ (.)
	DNEL (travailleur, long terme, local)	300 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, local)	300 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, local)	35,7 mg/m ³ (homme)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

Oral	DNEL (consommateur, long terme, local)	5 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	212 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	125 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	442 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	221 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	260 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	65,3 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, local)	442 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, local)	221 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, local)	260 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, local)	65,3 mg/m ³ (homme)

· PNEC

67-64-1 acétone

PNEC aqua (freshwater)	10,6 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	1,06 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	100 mg/L (.)
PNEC sol	29,5 mg/kg soil dw (.)
PNEC sédiment (freshwater)	30,4 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sédiment (marine water)	3,04 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	21 mg/L (.)

123-86-4 acétate de n-butyle

PNEC aqua (freshwater)	0,18 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,018 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	35,6 mg/L (.)
PNEC sol	0,09 mg/kg soil dw (.)
PNEC sédiment (freshwater)	0,981 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sédiment (marine water)	0,098 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	0,36 mg/L (.)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

PNEC aqua (freshwater)	0,327 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,327 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	6,58 mg/L (.)
PNEC sol	2,31 mg/kg soil dw (.)
PNEC sédiment (freshwater)	12,46 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sédiment (marine water)	12,46 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	0,327 mg/L (.)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray blau

(suite de la page 6)

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

- **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Filtre A2/P2

- **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :**

Port de vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou de fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

• État physique	Aérosol
• Couleur :	selon désignation produit
• Odeur :	caractéristique
• Point de fusion :	non déterminé
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable, s'agissant d'un aérosol
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• inférieure :	1,5 Vol % (1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur)
• supérieure :	13 Vol % (67-64-1 acétone)
• Point d'éclair :	non applicable, s'agissant d'un aérosol
• Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• SADT	
• pH	Non déterminé.
• Viscosité :	
• Viscosité cinématique	Non déterminé.
• dynamique :	Non déterminé.
• Solubilité	
• l'eau :	non ou peu miscible
• Pression de vapeur à 20 °C:	240 hPa

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray bleu

(suite de la page 7)

<ul style="list-style-type: none"> · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: 0,938 - 1,08 g/cm³ 	
<ul style="list-style-type: none"> · 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme : Aérosol · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Danger d'explosion : Non déterminé. · VOC EU 588 - 589 g/l · VOC EU 89 % · VOC Suisse 79 - 82 % · VOC Suisse 65 - < 150 % 	
<ul style="list-style-type: none"> · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant 	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Eviter pénétration du soleil directe, de la chaleur et des source d'ignition.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
A cause de la forte pression de la vapeur, il y a risque d'éclatement des fûts en cas de montée en température
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles :** Agents oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux :**
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray blau

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 7.426 mg/kg (cochon d'Inde) (21 CFR 191.10) > 7.426 mg/kg (lapin) (21 CFR 191.10)
Inhalatoire	LC50	132 mg/l/3h (rat)

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	11.775 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	> 14.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

Oral	LD50	3.523 mg/kg (rat) (EU Method B.1)
Dermique	LD50	12.126 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	27,124 mg/l/4h (rat) (EU Method B.2) Vapeur

· **de la peau :**

Provoque une irritation cutanée.

· **des yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion, Respiration/ Inhalation.

· **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

· **Toxicité par administration répétée**

67-64-1 acétone

Oral	NOAEL (90d)	3.100 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
------	-------------	-------------------------------------

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray blau

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

67-64-1 acétone

EC50	> 10.000 mg/l/24h (Daphnia magna)
LC50 (dynamique)	8.120 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)

123-86-4 acétate de n-butyle

EC50 (statique)	44 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
LC50 (dynamique)	18 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)
EC50	675 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

EC50 (dynamique)	3,82 mg/l/48h (Daphnia magna)
LC50 (statique)	2,6 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EC50 (statique)	4,9 mg/l/72h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT** : Non applicable.
 - **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
 - **Autres indications écologiques** :
 - **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Procéder conforme des réglementations officielles locales.

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray blau

(suite de la page 10)

15 01 11*	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
L'emballage doit être complètement vidé après l'utilisation.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- **DOT** Aerosols, non-flammable
- **ADR/RID** 1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AEROSOLS
- **IATA** AEROSOLS, non-flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- **DOT**



- **Classe** 2.1 Gaz.
- **Label** 2.1

- **ADR/RID**



- **Classe** 2.5A Gaz.
- **Étiquette** 2.1

- **IMDG, IATA**



- **Class** 2.1 Gaz.
- **Label** 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

- **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

- **Polluant marin :** Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray blau

(suite de la page 11)

· Indice Kemler :	-
· No EMS :	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

· **DOT**

· **Quantity limitations**

On passenger aircraft/rail: 75 kg
On cargo aircraft only: 150 kg

· **ADR/RID**

· **Quantités limitées (LQ)**

1L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· **Catégorie de transport**

3

· **Code de restriction en tunnels**

E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

1L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray blau

(suite de la page 12)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

67-64-1 | acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

67-64-1 | acétone

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

67-64-1 | acétone

3

· Prescriptions nationales :
· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique :


Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2023

Nom du produit : Markierspray blau

(suite de la page 13)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR